



EB-2011-0354

AVIS DE REQUÊTE

ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC. TARIFS POUR 2013

Enbridge Gas Distribution Inc. (« Enbridge ») a déposé une requête datée du 31 janvier 2012 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vertu de l'article 36 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chapitre 15, Annexe B, en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission autorisant ou établissant les tarifs de vente, de distribution, de transport et de stockage du gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2013. La décision de la Commission relativement à cette requête pourrait avoir un effet sur l'ensemble des clients d'Enbridge. La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2011-0354.

Enbridge demande à la Commission la possibilité d'établir les nouveaux tarifs en fonction des coûts de service prévisionnels pour 2013. Si la requête est approuvée telle qu'elle a été déposée, la facture d'un client résidentiel type dont la consommation totale est de 3 064 m³ par année devrait augmenter de 34 \$ par année, soit de 3,2 %. La facture d'un client commercial type dont la consommation totale est de 22 606 m³ par année devrait, quant à elle, augmenter de 186 \$ par année, soit de 2,8 %.

Pour consulter la requête d'Enbridge

Vous pouvez consulter un exemplaire de la requête sur le site Web de la Commission en inscrivant le numéro de dossier EB-2011-0354 dans la case intitulée « Trouver une requête ». Il est également possible de le faire en vous rendant au bureau de la Commission ou à celui d'Enbridge à l'adresse indiquée ci-dessous ou sur le site Web de l'entreprise à l'adresse <http://www.enbridgegas.com/ratecase/>.

Comment participer

Commentaires

Si vous souhaitez fournir des commentaires à propos de l'instance aux membres de la Commission qui gèreront la requête, vous êtes priés de faire parvenir votre lettre à la Commission au plus tard **30 jours** après la date de signification ou de publication du présent avis. Un exemplaire intégral de votre lettre, y compris votre nom, vos coordonnées ainsi que son contenu, sera remise au requérant et au comité d'audience. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public. Ainsi, elles seront disponibles aux fins de consultation au bureau de la Commission et dans son site Web. Avant de verser votre lettre de commentaires au dossier public, la Commission y supprimera toutes vos coordonnées personnelles (non commerciales), c.-à-d. votre adresse, vos numéros de télécopieur et de téléphone et votre adresse courriel. Toutefois, votre nom et le contenu de votre lettre de commentaires feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre de commentaires au secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous en indiquant le numéro de référence de dossier **EB-2011-0354** dans le haut de la page.

Observation

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance mais que vous désirez recevoir les documents produits par la Commission, vous pouvez demander le statut d'observateur. Votre demande doit être présentée par écrit à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Toutes les lettres de demande de statut d'observateur seront versées au dossier public. Ainsi, elles seront disponibles aux fins de consultation au bureau de la Commission et dans son site Web. Avant de verser votre lettre de demande de statut d'observateur au dossier public, la Commission y supprimera toutes vos coordonnées personnelles (non commerciales), c.-à-d. votre adresse, vos numéros de télécopieur et de téléphone et votre adresse courriel. Toutefois, votre nom et le contenu de votre lettre de demande de statut d'observateur feront partie du dossier public.

Intervention

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (p. ex., en soumettant des questions écrites ou en apportant des arguments), vous pouvez demander le statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Les instructions pour demander le statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante:

www.ontarioenergyboard.ca/participate

Tous les documents déposés par les intervenants à la Commission, notamment le nom de l'intervenant et ses coordonnées, seront versés au dossier public. Ainsi, ils seront disponibles aux fins de consultation au bureau de la Commission et dans son site Web.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez composer le 1-888-632-2727 pour obtenir des renseignements sur cette instance et sur la façon d'y participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PROCÉDERA EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS CONCERNANT LA PRÉSENTE.

ADRESSES**LA COMMISSION**

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la
Commission
Dépôts:
<https://www.errr.ontarioenergyboard.ca>

Courriel:
boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél.: 1-888-632-6273 (sans frais)
Télé.: 416-440-7656

LE DEMANDEUR

Enbridge Gas Distribution Inc.
500, chemin Consumers
Toronto (Ontario) M2J 1P8
À l'attention de Norm Ryckman
Directeur des affaires réglementaires

Courriel:
EGDregulatoryproceedings@enbridge.com
Tél.: 416-495-5499
Télé.: 416-495-6072

FAIT à Toronto, le 2 mars 2012

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission